

## Surveillance nationale de la qualité de l'eau de consommation dans les ménages abonnés à la SONEB en 2023

Dans le souci constant d'améliorer les conditions de vie de sa population, le Bénin a fait de l'accès à l'eau potable l'une des priorités de ses actions de lutte contre la pauvreté.

Cette volonté se traduit non seulement par l'amélioration de la qualité des services d'approvisionnement en eau, mais aussi à travers un suivi régulier de la qualité de l'eau au robinet du consommateur par le ministère en charge de la Santé.

Ce suivi est mis en œuvre par une surveillance annuelle coordonnée par l'Agence nationale de Contrôle de Qualité des produits de santé et de l'eau (ANCQ).

En 2023, la surveillance nationale sur la chaîne de puisage (robinet et point de stockage) des ménages abonnés aux réseaux de la SONEB s'est traduite par les inspections sanitaires, les enquêtes, le prélèvement et l'analyse de la qualité de l'eau issue des points sentinelles répartis sur l'ensemble du territoire béninois.

L'évaluation de la qualité de l'eau de consommation a été effectuée eu égard aux spécifications techniques des normes de qualité de l'eau potable en République du Bénin fixées par le décret n° **2001-094** du **20 février 2001** et des recommandations de l'OMS en rapport à la surveillance de la qualité de l'eau de boisson.

Elle a porté sur les paramètres physico-chimiques in situ (*température, pH, chlore résiduel, conductivité, turbidité*) et sur les indicateurs de pollution ciblés dans le cadre de l'évaluation des bonnes pratiques d'hygiène (*coliformes thermo tolérants et Escherichia coli*).

### Résultats clés de la qualité de l'eau de consommation dans les ménages abonnés à la SONEB en 2023

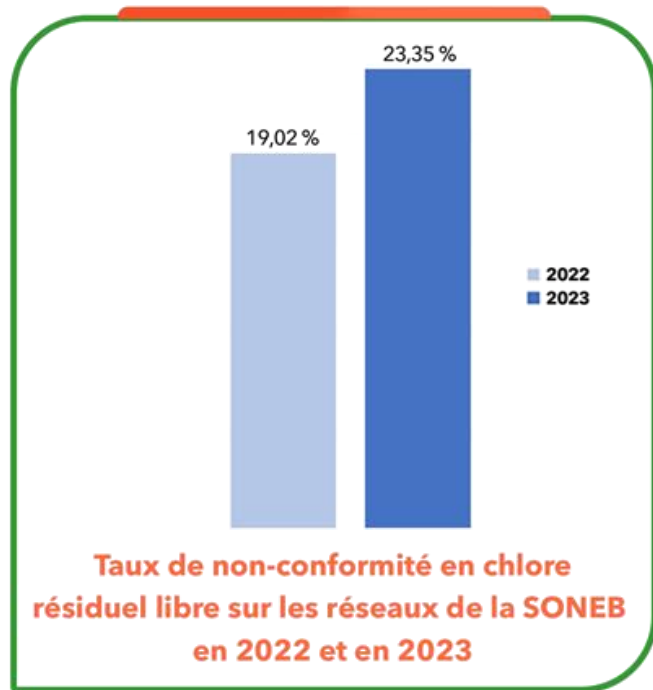
Les activités de l'ANCQ ont couvert cent quatre-vingt-dix (**190**) points sentinelles dans les douze (**12**) départements.

Vingt (**20**) points sentinelles étaient en rupture d'eau lors de notre passage, soit un taux de rupture égal à **10,53%**.

Aussi, les plaintes suivantes ont été enregistrées auprès des abonnés de la SONEB: coupure d'eau (**81%**), défaut de qualité organoleptique de l'eau (**27%**), faible débit de l'eau au robinet (**3%**).

Au total, trois cent trente-huit (**338**) échantillons d'eau ont été prélevés au robinet et au point de stockage des ménages. Le détail des résultats d'analyse est présenté ci-dessous.

## Qualité de l'eau distribuée au regard de la présence du chlore résiduel libre



Le chlore résiduel libre étant une barrière active contre toute éventuelle reviviscence de microorganismes, les exploitants des ouvrages d'AEP doivent garantir sa présence jusqu'au point le plus éloigné de réseau.

En 2023, la non-conformité de la teneur en chlore résiduel libre a été constatée sur **23,35 %** des points sentinelles de la SONEB prélevés (*excès de chlore résiduel: 13,77% ; déficit de chlore résiduel : 9,5 8%*) contre **19,02%** en 2022.

Les autres paramètres physico-chimiques in situ n'appellent à aucune observation de notre part.

## Qualité microbiologique de l'eau distribuée par les réseaux d'AEP de la SONEB en 2023

Contrairement à l'année 2022 (**4,29%** de non-conformité), aucune non-conformité micro-biologique n'a été enregistrée sur les réseaux de la SONEB en 2023. Cette performance de la SONEB en 2023 pourrait être en lien avec les réformes opérées

dans le secteur de l'eau au Bénin. Toutefois, la SONEB devra sensibiliser davantage les agents d'exploitation des usines de traitement sur le respect de la dose de chlore à injecter dans le réseau.

## Qualité microbiologique de l'eau consommée par les ménages abonnés à la SONEB en 2023

Le stockage de l'eau de robinet pour la consommation est une pratique constatée dans la plupart des ménages inspectés.

Les résultats obtenus ont montré que la qualité microbiologique de l'eau s'est dégradée significativement du robinet source de la **SONEB (0% de non-conformité)** au point de consommation dans le ménage (**42,68% de non-conformité**).

Ainsi, les non-conformités observées au point de consommation pourraient être liées au mode de transport et aux conditions d'hygiène au lieu de stockage de l'eau dans les ménages.

Des appuis aux communes dans le cadre de la promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base (*activités Wash*) sont nécessaires pour vulgariser les bonnes pratiques de conservation de l'eau auprès des consommateurs.

### Pour en savoir plus

Un bilan détaillé est fait dans le rapport de la surveillance 2023. Veuillez contacter l'Agence nationale de Contrôle de Qualité des produits de santé et de l'eau (ANCO)

Site internet :

<https://ancq.bj/infos-utiles/publication>

E-mail : [infos@ancq.bj](mailto:infos@ancq.bj)